

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 31 Janvier 2017

Délibération rectificative n°1- 2017 relative au Portail Master

VU la loi n° 2016-1828 du 23 Décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système licence-Master-doctorat,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve (sous réserve des modifications qui pourraient intervenir lors du dialogue avec l'Etat) les éléments suivants validés pour avis en CFVU du 17 janvier 2017 :

- Capacités d'accueil par formation (tableau Portail Master joint en annexe)
- Licences recommandées
- Modalités de sélection : identiques pour toutes les formations : dossier (avec CV, lettre de motivation et projet professionnel) et éventuellement entretien individuel (CV et projet professionnel)

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	33	Pour	33	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Tableau « Portail Master »

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 13-02-2017

Document mis en ligne le : 13-02-2017